

Informations générales

Vous êtes accueillie(e) dans une structure de soins ambulatoire du centre hospitalier spécialisé de Saint-Rémy et Nord Franche-Comté, géré par l'Association Hospitalière de Bourgogne Franche-Comté.

Afin que votre prise en soins s'effectue dans les conditions les plus favorables, des professionnels vous accompagneront dans l'élaboration de votre projet de soins.

Ils répondront à vos questions sur votre état de santé, votre traitement, vos droits et vos obligations.

PREMIER CONTACT

Lors de votre premier contact avec la secrétaire ou l'équipe soignante, certains renseignements administratifs nécessaires à votre prise en soins vous seront demandés (pièce d'identité, carte vitale, de mutuelle...)

MESURE DE PROTECTION DES BIENS

Si votre état de santé le justifie, le juge des tutelles peut décider, à votre demande, sur celle de votre médecin ou de votre famille, une mesure de protection de vos biens.

Vous pouvez être renseigné(e) à ce sujet par le médecin ou l'assistant(e) de service social ou le service de protection des majeurs de l'AHBFC.

EFFETS PERSONNELS

Vous êtes responsable de vos effets personnels (vêtements, bijoux, argent...)

SÉCURITÉ ET CONFIDENTIALITÉ

Nous vous demandons de respecter la quiétude des lieux d'accueil et de soins et d'éviter toute détérioration des locaux et du matériel.

Pour des raisons de confidentialité, l'utilisation d'appareil de prises de vue est interdite.

Pour garantir votre sécurité et votre santé, il est strictement interdit de fumer dans les locaux. Des consignes d'évacuation sont affichées dans chaque structure.

Les animaux ne sont pas admis.

Le règlement intérieur du CHS est disponible au secrétariat de chaque structure.

CLIN (COMITÉ DE LUTTE CONTRE LES INFECTIONS NOSOCOMIALES)

L'établissement dispose d'un CLIN qui est garant d'une surveillance permanente des problèmes infectieux, d'hygiène et de leurs contrôles.

CLUDS (COMITÉ DE LUTTE CONTRE LA DOULEUR, SOINS PALLIATIFS)

La prise en compte de la dimension douloureuse, physique et psychique, est une préoccupation de tous les intervenants. L'établissement s'engage, au travers des équipes médicales et paramédicales formées, à mettre tout en œuvre pour prévenir la douleur, la repérer et la traiter.

CDU (COMMISSION DES USAGERS)

Parmi ses missions, la CDU assure et oriente toute personne s'estimant victime d'un préjudice du fait de l'activité de l'établissement. Cette commission lui indiquera, si nécessaire, les voies de conciliation et de recours dont elle dispose.

Toute réclamation et/ou demande de rendez-vous auprès d'un médiateur peuvent être adressées au secrétariat de la CDU, soit par écrit, soit par téléphone au 03 84 68 25 84.

LOI INFORMATIQUE, FICHIERS ET LIBERTÉS

L'établissement enregistre informatiquement une partie des informations vous concernant.

Ces données sont transmises au médecin responsable de l'information médicale dans l'établissement et protégées par le secret médical.

Vous pouvez y avoir accès ou vous opposez pour des raisons légitimes à leur recueil et leur traitement.

Si vous disposez d'un DMP, dossier médical informatisé accessible via Internet, vous pouvez autoriser nos professionnels à l'alimenter. Nous pouvons également le créer si vous le souhaitez.

L'établissement adhère à la messagerie sécurisée MSSanté qui permet de réaliser des échanges électroniques sécurisés entre les différents professionnels de santé que vous rencontrez. Nous pouvons, avec votre accord, l'utiliser pour faciliter les échanges d'informations entre les différents intervenants de votre parcours de soins.

ACCÈS AU DOSSIER MÉDICAL

Vous pouvez accéder aux informations contenues dans votre dossier médical en vous adressant au médecin référent de votre prise en charge qui vous communiquera les modalités d'accès.

QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION

Il vous est remis pour vous permettre d'exprimer vos observations sur l'accueil et les soins.



CMP d'Héricourt (psychiatrie générale)



Tél. : 03 84 90 89 05



Centre Médico-Psychologique pour adultes d'Héricourt

Le CMP d'Héricourt fait partie du secteur de psychiatrie générale du Pays d'Héricourt (70G02) qui comprend également 2 unités d'hospitalisation complète (dont l'unité intersectorielle d'addictologie de l'Aire Urbaine) au sein du centre de psychiatrie générale d'Héricourt, ainsi que le centre de psychiatrie générale de Valentigney.

CENTRE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE (CMP)

S'inscrivant en amont comme en aval du parcours de prise en soins psychiatriques, le CMP est une structure pivot qui accueille le patient, réalise une démarche diagnostique (entretiens médical, infirmier, psychologique), élabore un projet de soins individualisé, évalue sa mise en oeuvre et oriente le patient.



Horaires d'accueil :
du lundi au vendredi :
9h-17h

Notes personnelles

ÉQUIPE DE LIAISON ET DE SOINS EN ADDICTOLOGIE (ELSA)

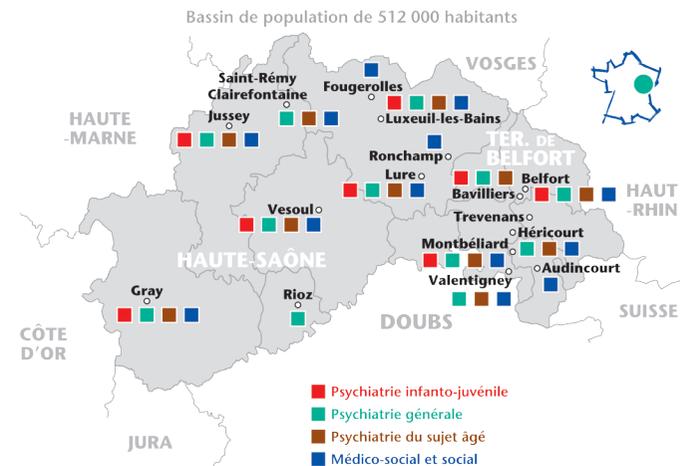
L'ELSA propose un soutien et un accompagnement individuel et personnalisé pour les problématiques liées à l'addiction : préparation à un sevrage en milieu hospitalier, cure et postcure, prise en charge infirmière et psychologue...

Jours d'accueil au CMP de Belfort :
du lundi au vendredi
sur RDV uniquement

Notes personnelles

Centre hospitalier spécialisé de Saint-Rémy et Nord Franche-Comté

Le CHS de Saint-Rémy et Nord Franche-Comté est un établissement de santé privé d'intérêt collectif dont les activités sont déployées sur la moitié nord de la région.



Organisées par filière de psychiatrie (de l'enfance à la personne âgée) et par (inter)secteur, les activités de prises en soins proposées sont réalisées, en hospitalisation complète mais aussi en ambulatoire (extra-hospitalier), grâce à des structures et dispositifs dédiés : hôpital de jour, centre médico-psychologique, etc. Ainsi, les réponses offertes par notre établissement s'inscrivent dans un parcours de soins le plus cohérent possible pour le patient, de la prévention à la réinsertion.

De plus, nos structures travaillent en réseau avec de nombreux partenaires (aide sociale à l'enfance, associations d'usagers, autres établissements sanitaires et médico-sociaux, bailleurs sociaux, collectivités locales, éducation nationale, justice, organismes sociaux, de soins à domicile, professionnels libéraux, protection maternelle et infantile, structures d'hébergement social...), ce qui permet de coordonner les actions et d'optimiser le travail de chacun.